Bulletin de santé du végétal
POMME DE TERRE
Hauts-de-France

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale : celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Bulletin N° 05 - 1er avril 2025

SOMMAIRE :

- **Ne tardez pas à gérer vos tas de déchets.**
- **Taupins :** évaluer le risque en parcelle avant la plantation.
- **Rappel des consignes pour le stockage du plant et la plantation.**
- **Rejoignez le réseau de piégeage des limaces !**
- **Limaces :** conditions météo défavorables à leur activité. Présence rare dans les parcelles à risques : le seuil indicatif de risque n'est pas atteint.

SITUATION DANS LA PLAINE :

Dans le Nord et le Pas de Calais, les travaux des champs progressent bien, les semis de betteraves sont terminés et les semis de lin et de pois sont en cours.

En pommes de terre les chantiers de préparation de sol et de plantation ont démarré timidement sur la deuxième quinzaine de mars. Quelques parcelles ont été plantées, principalement en variétés précoces mais pas uniquement (secteurs de Vermelles, Givenchy En Gohelle, Meurchin, Pont à Vendin, Duisans, Mory...).

Les plantations devraient se poursuivre dans les jours à venir. Néanmoins, les températures restent fraiches le matin et les conditions pédologiques ne sont pas toujours optimales. En effet, si les sols sont la plupart du temps encore frais en profondeurs, ils ont tendance à sécher en surface.

Dans les départements Picards, Sur le versant sud des Hauts-de-France, les chantiers de plantation ont démarré depuis la semaine dernière dans les départements de l'Aisne et de l'Oise ainsi que sur la façade maritime. Sur le reste du département de la Somme, la semaine dernière a été consacrée aux fumures pré-récolte et les plantations vont réellement démarrer cette semaine. Les conditions climatiques sont propices sur encore 10 jours permettant de les réaliser dans des bonnes conditions, pas de pluviométrie annoncée sur 10 jours. Tous les plants ne sont pas encore arrivés en ferme, entrainant pour certains un décalage des plantations aux semaines futures.

METEO :

La météo s'annonce sèche et ensoleillée d'ici au week-end. Les températures sont printanières, entre 13 et 18°C l'après midi. En matinée, les températures peuvent toutefois rester fraiches certains jours. Ce temps sec et ensoleillé devrait perdurer jusqu'en fin de semaine prochaine.



Parcelle plantée fin mars à Givenchy En Gohelle (62)
Photo : C.Haccart—CA 59/62



Parcelle plantée fin mars à Meurchin (62)
Photo : C.Haccart—CA 59/62



Plantation réalisée le 21-03-2025

Photo : J. Aldebert - AgroPomConseil



Parcelle plantée fin mars à Duisans (62)
Photo : C.Haccart—CA 59/62



Début Plantation 31/03 - Secteur Albert

Phota : A. Moineau (CA 80)

MILDIOU:

Pourquoi et comment gérer les tas de déchets ?

Si rien n'est fait pour empêcher les repousses de faire leur apparition sur les tas, le mildiou pourrait s'y développer rapidement, ce qui va constituer **une source d'inoculum importante pour les parcelles situées à proximité.** En effet, les spores de mildiou, emportées par le vent, peuvent parcourir des distances d'environ 1km pour aller contaminer les jardins et les parcelles situés à proximité.

Il faut aussi savoir que le tas de déchets permet la conservation de nombreuses maladies comme la fusariose, la pourriture molle (*Erwinia spp*), la pourriture aqueuse (*Pythium spp*) ou les alternarioses. C'est également un refuge pour les doryphores et un réservoir pour les virus !!

Si vous êtes concerné, **ne tardez pas à bâcher vos tas avec une bâche noire de type "ensilage" pour empêcher le développement des repousses et protéger vos parcelles d'une arrivée précoce de l'épidémie**. Des précautions particulières sont à prendre, car l'écoulement de jus est important avec cette méthode. Le tas devra être éloigné de tout point d'eau, de toute parcelle voisine de pomme de terre, se situer à plus de 10 m des chemins et être entouré d'une butte de terre.

La gestion des tas de déchets principalement constitués de tubercules pourra s'effectuer à l'aide d'un traitement à la chaux vive par un mélange aussi homogène que possible de chaux vive avec les déchets dans une proportion de une dose de chaux vive pour dix doses de déchets de pommes de terre (voir méthode et recommandations dans le BSV n°3).

Une gestion du tas en le recouvrant de fumier ou de terres de déterrage de betteraves peut également être envisagée.

Quelle que soit la méthode choisie, il faut surveiller régulièrement le tas pour vérifier que celui-ci ne présente aucune repousse et intervenir le cas échéant.



Tas de déchets de pommes de terre bâché.
Photo : C.Haccart—CA 59/62

TAUPINS :

L'observation du taupin repose sur 2 suivis : Le suivi des adultes grâce à des pièges phéromones et l'observation des larves.

Le suivi des adultes

Il permet de **recenser les espèces présentes** au niveau du territoire des Hauts-de-France ainsi que de **suivre les dynamiques de vols** des populations. Chaque individu collecté, est identifié au sein de la Clinique du Végétal® de FREDON Hauts-de-France.

Depuis ces 17 dernières années, le piégeage est installé sur le site du Paraclet (80).

Il repose sur 3 pièges à phéromones *Agriotes gallicus, Agriotes sordidus et Agriotes sputator*.

Le piégeage sur le site historique du Paraclet (80) a été installé le 19 mars 2025.

Depuis le 1er relevé du 24 mars, 58 adultes ont été collectés (*agriotes sputator*).

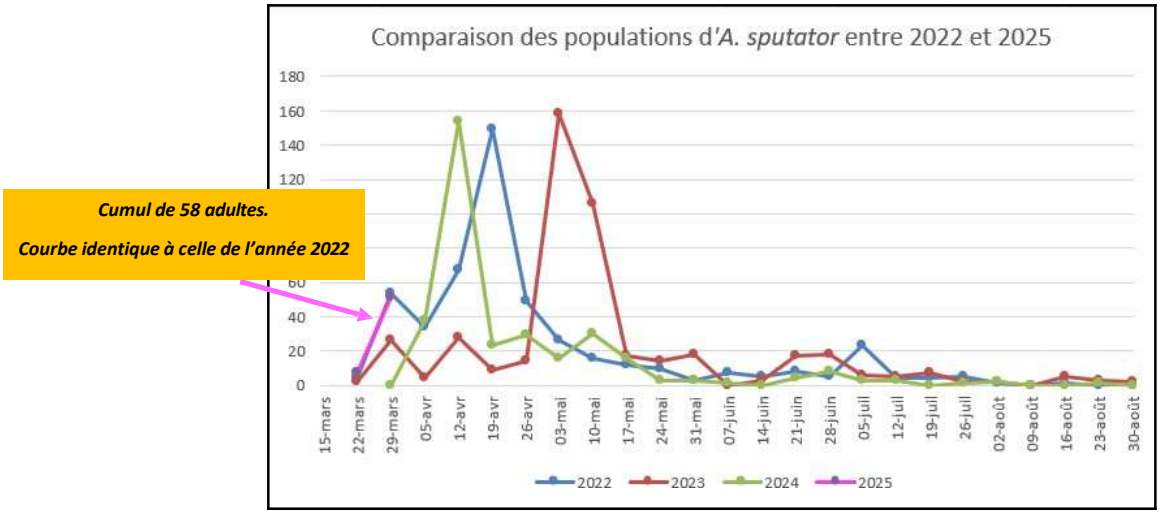
Il est normal de retrouver l'espèce *agriotes sputator* à cette période ; l'espèce gallicus vient plus tardivement en saison.

Les adultes ne sont pas considérés comme des ravageurs puisqu'ils se nourrissent de nectar et de pollen.

Le suivi des adultes donne une indication mais doit être renforcé par le suivi de la présence de larves dans le sol : la corrélation n'est pas avérée.



Piège à phéromones (*Crédit Photo : FREDON Hauts-de-France)*



Quand et comment observer l'activité des larves dans le sol

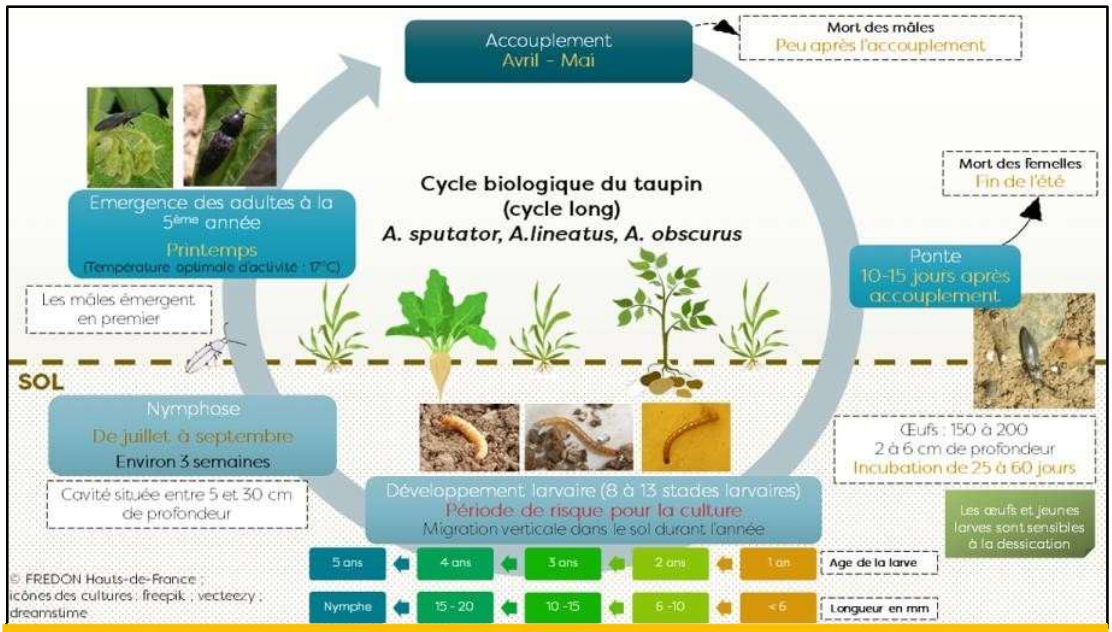
Si les adultes ne sont pas considérés comme des ravageurs, **les larves de taupins le sont. Elles provoquent des piqûres sur les tubercules,** occasionnant des déclassements, voire des refus de lots de pommes de terre dans certains cas.

Aussi, évaluer le risque de la parcelle qui va recevoir les plants est une étape indispensable. Pour se faire, 2 méthodes de détection sont proposées avant plantation : tris de sol et pomme de terre coupée (Cf. tableau ci-dessous)

DETECTION DES POPULATIONS LARVAIRES DE TAUPINS AU CHAMP			
METHODE	**TECHNIQUE**	**OBSERVATIONS**	**FREQUENCE DES RELEVES**
Pomme de terre coupée (si possible Variété appétente de type Monalisa ou Agata)	Mettre 1 pomme de terre coupée en 2 dans le sol à une profondeur de 10 cm. Recouvrez. Répétez 10 fois en diagonale dans la parcelle. Identifiez par un piquet.	Creuser sous les pommes de terre afin de recueillir les larves présentes. Comptez le nombre de larves observées.	Tous les 4 - 5 jours
Tris de sol	Réalisez des prélèvements de terre, à l'aide d'une bêche. La profondeur est égale au fer de bêche . Renouvelez 3 fois si possible en diagonale de la parcelle	Munissez vous d'une bache noire sur laquelle vous déposerez le volume de terre prélevé. Observer la présence de larves	1 fois avant plantation

Cycle biologique du taupin : La phase larvaire difficile à appréhender

Alors que la durée de vie des adultes n'est que de quelques mois, les larves passent **plusieurs années dans le sol** (jusqu'à 5 ans). Pour accomplir son développement larvaire (8 à 13 stades), la larve, très polyphage, s'alimente, par morsures, de différents végétaux, en réalisant **des migrations verticales dans le sol**. Son déplacement est dépendant de l'humidité et la température du sol. La larve est sensible à la sécheresse. Les pics d'alimentation se situent **d'avril à mai et de juillet à septembre**.



Cycle biologique du taupin , issu de la fiche FREDON Hauts-de-France : Le taupin, un ravageur problématique sen culture de pomme de terre

Crédit Photo : FREDON Hauts-de-France)

Les 1ères notations sont initiées en parcelle

Sur la période du 11 au 26 mars 2025, FREDON Hauts-de-France a réalisé des tris de sol, en parcelle, sur les départements de la Somme (Bettencourt rivière, Dury, Cottenchy, Querrieu, Saint Gratien, Marcelcave, Saint Mard) ; de l'Oise (Sites Nampcel, Estrées saint Denis, Grand Fresnoy) et de l'Aisne (Abbecourt).

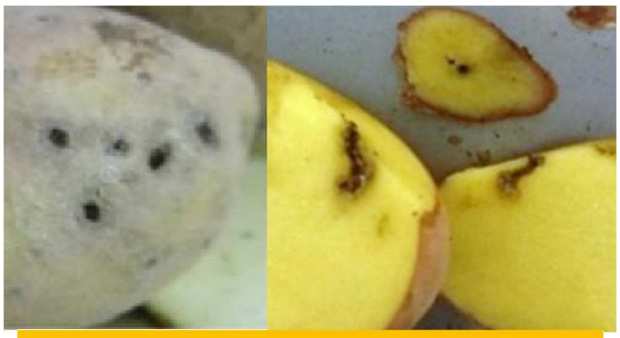
Une seule larve a été détectée (*Agriotes sputator)* sur le site de Cottenchy.

En complément, également sur le site du Paraclet, des pommes de terre de consommation ont été déposées, le 19 mars 2025 sur une parcelle qui va recevoir des plants de pommes de terre. Les relevés des 24 mars et 31 mars, révèlent la présence **d'une larve,** du genre *Agriotes sputator*.

Sur le site expérimental d'Arvalis à Villers Saint Christophe (02), des larves ont été collectées sur une parcelle supportant du lin (en cours d'identification actuellement).

Depuis ces 2 dernières semaines, à la faveur de la remontée des températures, il est possible d'observer l'activité des larves.

Initier vos observations sur les parcelles qui vont recevoir les pommes de terre cette année.



Entrée de galerie provoquée par une larve de taupin et attaque au sein du tubercules

(Crédit Photo Archives : FREDON Hauts-de-France)



Larve de taupin (Agriotes sputator) de couleur jaune pâle brillant, appelée « Fil de fer ».

Crédit Photo : FREDON Hauts-de-France)

RAPPEL DES CONSIGNES POUR LE STOCKAGE DU PLANT ET LA PLANTATION :

Les consignes à respecter par le producteur pour le stockage du plant

- **Vérifiez l'état germinatif et la fermeté des plants :** la vigueur germinative peut-être contrôlée en plaçant vos tubercules à 16-18 °C,
- Stockez vos plants dans un **endroit aéré, à l'abri du gel, de la pluie et de l'humidité** ;
- **Stocker le plant dans un endroit sec, ventilé** pouvant permettre le réchauffement progressif et pour l'amener idéalement au stade point blanc.
- **Evitez un stockage prolongé en big-bag** (formation de condensation). Le big-bag est un emballage de transport et non de préparation de plants. Transvasez les plants du big bag vers le pallox ;
- **Eviter de provoquer des coups** sur le plant lors des différentes manipulations.
- **Evitez de manipuler les plants à basse température** (inférieur à 8°C) **ou humides** (condensation).

Quelques consignes à respecter à la plantation :

- Le sol doit **être ressuyé sur 15 cm de profondeur**,
- La température du sol doit **être supérieure à 10°C**,
- En plus d'un sol réchauffé, **pensez à réchauffer votre plant (8°C),** afin d'éviter le développement de condensation sur les tubercules,
- **Bien identifier les lots de plants d'origine différente à la plantation** (marquez par un piquet),
- **Les plants doivent être secs** (attention de ne pas laisser vos plants entreposés en remorque et sous la pluie)



REJOIGNEZ LE RESEAU DE PIEGEAGE DES LIMACES !

Vous avez des dégâts dans vos pommes de terre à cause des limaces ?

Devenez piégeurs de limaces!

Le réseau de l'observatoire anti-limaces organise, en partenariat avec McCain, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, la société Pomuni et les Ets Carré, un réseau de surveillance de l'activité des limaces en pommes de terre sur votre secteur. Les observations hebdomadaires débutent à la mi-juin pour évaluer l'activité du ravageur et elles se poursuivent jusqu'à la récolte en septembre.

L'objectif étant d'estimer les populations présentes dans vos parcelles pour intervenir si le seuil indicatif de risque est atteint, afin d'éviter de constater des dégâts sur les tubercules à la récolte.



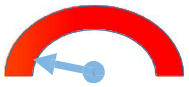
Chaque piégeur qui rejoint le réseau bénéficie d'une formation et du matériel de piégeage nécessaire (un kit de piégeage composé de 4 pièges, 4 jalons et un pluviomètre) qui est envoyé directement sur l'exploitation.

Les observations sont ensuite à réaliser une fois par semaine, le lundi matin (elles consistent à compter les limaces présentes sous les 4 pièges), afin de communiquer les résultats via une application (ou par sms) à l'Observatoire.

En fin journée, chaque participants reçoit la synthèse de l'activité du jour par mail avec un accès directement à la cartographie en ligne des résultats ou via l'application.

Si vous avez déjà constaté des dégâts de limaces dans vos parcelles et que vous êtes intéressé par la démarche, contactez Christine HACCART—Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais— 06.74.35.36.52

LIMACES :



SEUIL INDICATIF DE RISQUE:

4 limaces par m² (1m² = 4 pièges).

Le réseau de l'observatoire anti-limace est un réseau de piégeage des limaces mis en place en partenariat avec McCain, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, la société Pomuni et les Ets Carré.

Le réseau de piégeage 2025 est composé de **20 parcelles <u>présentant pour la plupart un risque limace avéré.</u>**

Les relevés des pièges sont réalisés chaque semaine par les agriculteurs eux mêmes et selon un protocole harmonisé.

Résultats du Piégeage TO

Les piégeurs pomme de terre ont effectué le lundi 31 mars matin **un premier piégeage que l'on appelle le T0.**

C'est un piégeage précoce qui permet de réaliser un état des lieux des populations avant les plantations.

11 parcelles ont fait l'objet d'un relevé.

On trouve des limaces sous les pièges dans 2 parcelles sur les 11 observées (18%), **mais le seuil indicatif de risques n'est pas atteint.**

- Des limaces sont présentes, sans atteindre le seuil indicatif de risque à Tilloy les Mofflaines (1/m²) et à Oudezeele (1/m²).
- Dans les 9 autres parcelles du réseau, aucune limace n'a été observée sous les pièges.

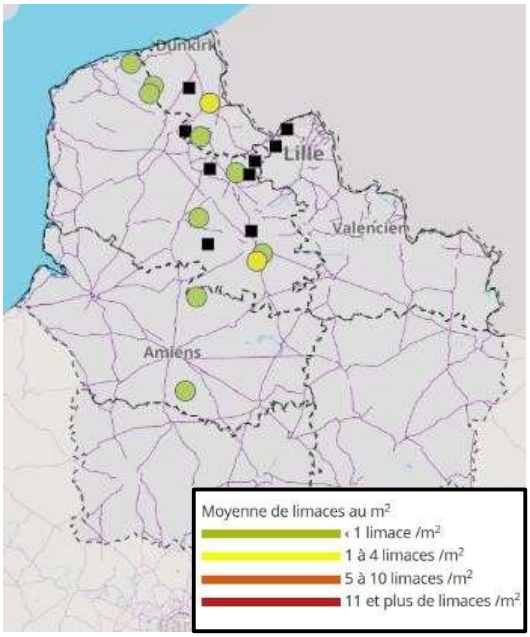
Bien que les limaces aient été nombreuses lors de l'automne 2024 et l'hiver qui a suivi humide, les conditions météorologiques de cette fin mars/début avril ne sont pas favorables à l'activités des limaces : temps sec depuis plus d'un mois, précipitations rares, sols qui sèchent en surface.

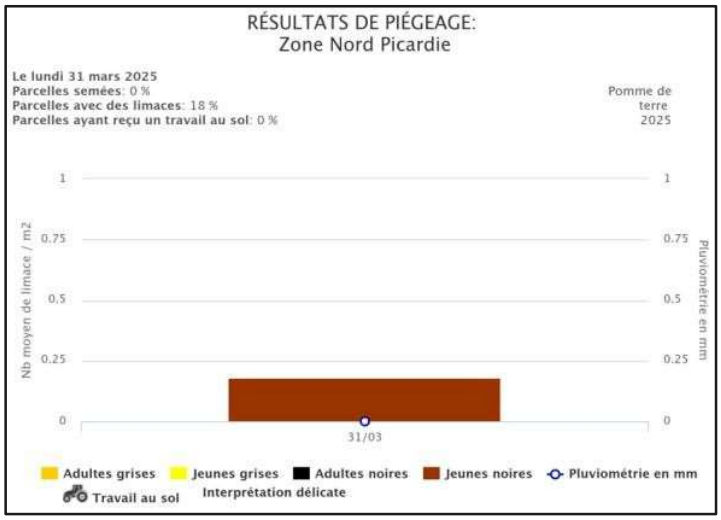
La moyenne observée lors de ce premier comptage est de **0.18 limaces par m²** ce qui est bien en dessous des relevés de l'année dernière et des années antérieures (7 limaces par m² pour le T0 de 2024, 2 limaces/m² en 2023, 4 limaces/m² en 2022, 0.5 limaces/ m² en 2021).

Les limaces sont rarement observées sous les pièges et le niveau de piégeage maximal est faible avec 1 limaces/m² (contre 26 limaces/m² à la même époque en 2024, 5 limaces/m² en 2023, 20 limaces/m² en 2022, 2 limaces/m² en 2021).

► **Pour le moment la situation pédoclimatique n'est pas favorable aux limaces et la météo devrait rester sèche et peu propice à leur activité au moins jusqu'en fin de semaine prochaine.**

► **Dans les parcelles à risques** (cf grille d'évaluation en page 5), **restez tout de même vigilants,** observez vos parcelles et piégez les limaces avant la plantation si possible, lorsque les conditions seront favorables à leur activité (température entre 13 et 18°C, sol humide et hygrométrie supérieure à 75%).





Attention, la plupart des parcelles du réseau présente « un risque limaces » avéré (dégâts les années précédentes, sols favorables...). Il est donc nécessaire avant toute intervention **d'évaluer les risques propres à chaque parcelle** et à chaque situation (voir grille d'évaluation du risque limaces en page 5).

En effet, **L'activité est très variable d'une parcelle à une autre, d'où la nécessité de réaliser un piégeage** pour évaluer la présence de limaces, notamment en parcelle à risque.

Afin de surveiller, prévenir les risques et privilégier les méthodes de lutte intégrée, vous pouvez également vous référer à la note nationale jointe en cliquant sur ce lien : **Note Nationale limaces BSV**

Le piégeage dans les parcelles est fortement recommandé jusqu'à la reprise du travail après chaque épisode pluvieux afin de connaitre le risque limace.

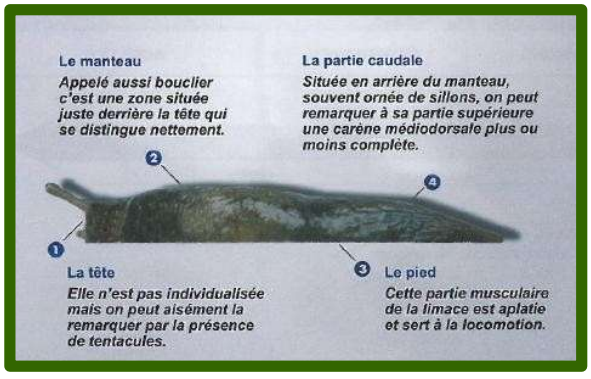


Photo : C.HACCART CA 59-62

Piège à limaces



Description des limaces



Source : Le réseau de l'observatoire anti-limace

Evaluation du risque limaces parcellaire

Pour être en mesure de conduire une lutte raisonnée contre les limaces, il est nécessaire d'évaluer le risque limaces dans vos parcelles.

Ce risque dépend notamment des caractéristiques de la parcelle telles que définies dans la fiche de Ciblage Acta® ci-après.

Cette grille permet d'évaluer le niveau de risque limaces à la parcelle et d'imaginer des solutions pour le réduire. Dans certaines situations, un raisonnement sur toute la rotation est recommandé.

Cette évaluation du risque doit être prolongée par un piégeage (voir BSV n°4).

Les caractéristiques parcellaire et le piégeage associés aux conditions météorologiques permettent d'approcher le risque limaces au moment de la plantation.

Observatoire DE SANGOSSE

DE SANGOSSE

Fiche Ciblage® ACTA

fiche N°4
OBS-ENR-001

EVALUATION DU RISQUE LIMACES PARCELLAIRE

Pour utiliser cette grille, vous devez remplir la colonne "Diagnostic" avec la note qui correspond le mieux à votre parcelle ; puis, le cas échéant, la colonne "Stratégie". Attention, un seul choix par encadré.

		Notes	Diagnostic	Stratégie
Historique limaces de l'année dernière	Beaucoup de limaces	4		
	Quelques limaces	2		
	Pas de limace	0		
Sol	Argileux	5		
	Limono-argileux	4		
	Argilo-calcaire	4		
	Limoneux	2		
	Sablo-limoneux/Champagne crayeuse	1		
	Sableux	0		
Précédent	Colza	6		
	Céréales d'hiver	4		
	Cultures de printemps	1		
	Pluriannuelles (jachère, prairie...)	5		
Interculture	Déchaumage après récolte + labour	0		
	Labour sans déchaumage après récolte	2		
	Déchaumage(s) après récolte	1		
	Déchaumage(s) mais pas après récolte	2		
	Absence de travail du sol	4		
Végétation durant l'interculture	Très développée	4		
	Peu développée	2		
	Rare	1		
Préparation lit de semences	Grossière	4		
	Intermédiaire	2		
	Fine	0		
Date de semis de la culture (à adapter en fonction des régions)				
Blé / Colza	Semis précoce	1		
	Semis normal	2		
	Semis tardif	4		
Maïs / Tournesol Betterave/ Pomme de Terre	Semis précoce	4		
	Semis normal	2		
	Semis tardif	1		
Sensibilité des cultures	Blé / Orge / Prairie	1		
	Maïs / Pois	2		
	Tournesol	4		
	Colza / Pomme de Terre / Betterave	6		
TOTAL (somme des 8 notes choisies pour la parcelle)				

Niveau de risque de la parcelle	**inférieur à 18**	**Faible**	
	18 à 23	**Moyen**	
	23 à 28	**Fort**	
	supérieur à 28	**Très fort**	

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 et celui du Conseil Régional Hauts-de-France.

Rédactrice et animatrice filière pour le secteur Nord-Pas de Calais : Christine Haccart - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél : 06.74.35.36.52)

Animateurs filière pour le secteur Picardie : Valèrie Pinchon - FREDON Hauts de France (Tél : 03.22.33.67.11) et Pierre-Baptiste Blanchant—Chambre d'Agriculture de la Somme (Tél : 03.22.95.51.20)

Expertise Miléos : Arvalis Institut du Végétal

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau : Arvalis Institut du Végétal, Asel, M.Bossaert A2D, Cérésia, Campus agro environnemental 62, CETA de Ham, GR CETA du Soissonnais, CETA des Hauts de Somme, Chambre d'Agriculture de la Somme, Chambre d'Agriculture du Nord Pas de calais, Chambre d'Agriculture de l'Oise, Comité Nord, Coopérative de Vecquemont, Ducroquet Négoce, Expandis, Ets Charpentier, Coopérative la Flandre, FREDON Hauts-de-France, Le GAPPI, GC la Pomme de Terre, GITEP, Intersnack, IPM France, Ets Jourdain, Mc Cain, Nord Négoce, Pomuni France, Pom'Alliance, Réseau Vitalis, Sana Terra, Select'up, le SETAB, Soufflet Agriculture, Terre de France, TERNOVEO, Touquet Savour, UNEAL, Ets Vaesken.

Ferme des Tilleuls, M Debarge, GAEC Fourdinier, M Henno, M Ruyssen, M Caby, M Lefranc, M Gosse de Gorre, M Cannesson, M Dequeker, M Dequidt, M Clay.

Coordination et renseignements : Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél: 03.21.60.57.60) et Aurèlie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme (Tél : 03 22 85 32 11).